

commission du codex alimentarius

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION MONDIALE
DE LA SANTÉ

BUREAU CONJOINT: Via delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél.: +39 6 57051 Télex: 625825-625853 FAO I Email: codex@fao.org Facsimile: +39 6 5705.4593

Point 1 de l'ordre du jour

CX/FFV 99/1
Août 1998

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DU CODEX SUR LES FRUITS ET LÉGUMES FRAIS

Huitième session

Mexico (Mexique), 1er - 5 mars 1999

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Objet</u>	<u>Cote du document</u>
1.	Adoption de l'ordre du jour	CX/FFV 99/1
2.	a) Questions intéressant le Comité résultant des réunions du Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius et d'autres Comités du Codex	CX/FFV 99/2
	b) Questions relatives à la normalisation des fruits et légumes frais résultant des activités d'autres organisations internationales	CX/FFV 99/3
	c) Norme de la CEE/ONU pour les agrumes	FFV-14 (document CEE/ONU)
	d) Norme CEE/ONU pour les asperges	FFV-04 (document CEE/ONU)
3.	<u>Projets de norme Codex à l'étape 7:</u>	
	a) Projet de norme révisée Codex pour les ananas	ALINORM 99/35- Annexe VIII
	- Observations à l'étape 6	CX/FFV 99/4
	b) Projet de norme Codex pour les pomélos	ALINORM 99/35- Annexe IX
	- Observations à l'étape 6	CX/FFV 99/5
	c) Projet de norme Codex pour les longanes	ALINORM 99/35- Annexe X
	- Observations à l'étape 6	CX/FFV 99/6
4.	<u>Avant-projets de normes Codex à l'étape 4:</u>	
	a) Avant-projet de norme Codex pour les asperges	ALINORM 99/35- Annexe XI
	- Observations à l'étape 3	CX/FFV 99/7
	b) Avant-projet de norme Codex pour les oranges, y compris Guide pour le classement des dommages provoqués par la congélation	CX/FFV 99/8

<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Objet</u>	<u>Cote du document</u>
4 (suite)	- Observations à l'étape 3	CX/FFV 99/8-Add.1
	c) Avant-projet de normes Codex pour les tiquisques (blancs et mauves)	CX/FFV 99/9
	- Observations à l'étape 3	CX/FFV 99/9-Add.1
	d) Avant-projet de norme Codex pour les yuccas	CX/FFV 99/10
	- Observations à l'étape 3	CX/FFV 99/10-Add.1
	e) Avant-projet de norme Codex pour les uchuvas	CX/FFV 99/11
	- Observations à l'étape 3	CX/FFV 99/11-Add.1
	f) Avant-projet de norme Codex pour les pitahayas jaunes	CX/FFV 99/12
	- Observations à l'étape 3	CX/FFV 99/12-Add.1
	g) Avant-projet de norme Codex révisée pour les papayes	CX/FFV 99/13
- Observations à l'étape 3	CX/FFV 99/13-Add.1	
5.	<u>Documents de travail sur:</u>	
	a) Le projet de Code d'usages pour l'inspection et la certification de la qualité des fruits et légumes frais et Annexe II (dispositions visant les sites d'inspection) (maintenu à l'étape 7)	CX/FFV 99/14
	b) Fixation de tolérances concernant le calibre	CX/FFV 99/15
	c) Définitions de termes utilisés dans les normes Codex	CX/FFV 99/16
6.	Projets d'amendement à la liste des priorités pour la normalisation des fruits et légumes frais	ALINORM 99/35-Annexe XII
	- Observations	CX/FFV 99/17
7.	Autres questions et travaux futurs	
8.	Date et lieu de la prochaine session	

NOTES RELATIVE A L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

- Point 1** **Adoption de l'ordre du jour** (CX/FFV 99/1): Le Comité est invité à adopter l'ordre du jour provisoire comme ordre du jour de sa session.
- Point 2a)** **Questions intéressant le Comité découlant du Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius et d'autres comités du Codex** (CX/FFV 99/2): Le document de travail résume les questions intéressant le Comité découlant de la *quarante-cinquième session du Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius* (Rome, Italie, 3-5 juin 1998) et de la *dix-neuvième session du Comité du Codex sur les fruits et légumes traités* (Washington, Etats-Unis, 16-20 mars 1998).
- Point 2b)** **Questions relatives à la normalisation des fruits et légumes frais découlant d'autres organisations internationales** (CX/FFV 99/3): Le document de travail résume les questions intéressant le Comité découlant de la *Réunion d'experts CEE(ONU) sur la coordination de la normalisation des fruits et légumes frais* et du *Groupe de travail CEE(ONU) sur la normalisation des produits périssables et l'amélioration de la qualité*, ainsi que du *Programme de l'OCDE pour l'application des normes internationales pour les fruits et légumes*.
- Point 2c)** **Norme CEE(ONU) pour les agrumes** (FFV-14): La norme CEE(ONU) pour les agrumes est en cours de distribution par le Secrétariat du Codex comme demandé par le Comité exécutif à sa quarante-troisième session en ces termes: "*Le Comité exécutif a demandé que les normes CEE(ONU) pertinentes soient distribuées en tant que document de travail du Comité du Codex sur les fruits et légumes frais lorsque de tels produits sont examinés*".
- Point 2d)** **Norme CEE(ONU) pour les asperges** (FFV-14): La norme CEE(ONU) pour les asperges est en cours de distribution par le Secrétariat du Codex, comme demandé par le Comité exécutif à sa quarante-troisième session.
- Point 3a)** **Projet de norme révisée pour les ananas à l'étape 7** (ALINORM 99/35-Annexe VIII): A sa septième session, le Comité est convenu de soumettre l'*avant-projet de norme révisée pour les ananas au Comité exécutif à sa quarante-cinquième session* pour adoption à l'étape 5 (ALINORM 99/35 par. 50). L'*avant-projet de norme Codex révisée pour les ananas a été adopté par le Comité exécutif à sa quarante-cinquième session* à l'étape 5. Le *projet de norme Codex révisé pour les ananas* est en cours de distribution pour observations à l'étape 6 dans la lettre circulaire CL 1998/28-FFV. Les observations soumises à l'étape 6 sont résumées dans le document CX/FFV 99/4.
- Point 3b)** **Projet de norme Codex pour les pomélos (*citrus paradisi*) à l'étape 7** (ALINORM 99/35-Annexe IX): A sa septième session, le Comité est convenu de soumettre l'*avant-projet de norme Codex pour les pomélos au Comité exécutif à sa quarante-cinquième session* pour adoption à l'étape 5 (ALINORM 99/35, par. 64). L'*avant-projet de norme Codex pour les pomélos a été adopté par le Comité exécutif à sa quarante-cinquième session* à l'étape 5. Le *projet de norme Codex pour les pomélos* est en cours de distribution pour observations à l'étape 6 dans la lettre circulaire CL 1998/28-FFV. Les observations soumises à l'étape 6 sont résumées dans le document CX/FFV 99/5.
- Point 3c)** **Projet de norme Codex pour les longans à l'étape 7** (ALINORM 99/35, Annexe X): A sa septième session, le Comité est convenu de soumettre l'*avant-projet de norme Codex pour les longans au Comité exécutif à sa quarante-cinquième session* pour adoption à l'étape 5 (ALINORM 99/35, paragraphe 67). L'*avant-projet de norme Codex pour les longans a été adopté par le Comité exécutif à sa quarante-cinquième session* à l'étape 5. Le *projet de norme Codex pour les longans* est en cours de distribution pour observations à l'étape 6 dans la lettre circulaire 1998/28-FFV. Les observations soumises à l'étape 6 sont résumées dans le document CX/FFV 99/6.

- Point 4a) Avant-projet de norme Codex pour les asperges à l'étape 4** (ALINORM 99/35-Annexe XI): A sa septième session, le Comité est convenu de renvoyer l'avant-projet de norme Codex pour les asperges à l'étape 3 pour observations supplémentaires et examen à sa prochaine session, afin de permettre à la CEE(ONU) de collaborer avec le Codex à l'établissement d'un tableau des calibres entièrement révisé fondé sur les dimensions, et non sur un classement par qualité, qui tiendrait compte des asperges de tout diamètre et de toute couleur faisant l'objet d'un commerce international (ALINORM 99/35, par. 55). Les observations soumises à l'étape 3 figurent dans le document CX/FFV 99/7.
- Point 4b) Avant-projet de norme Codex pour les oranges, incluant un guide pour le classement des dommages provoqués par la congélation** (CX/FFV 99/8): A sa septième session, le Comité est convenu de renvoyer le *projet de norme Codex pour les oranges* à l'étape 2, de façon que les secrétariats respectifs du Codex et de la CEE(ONU) puissent élaborer une norme Codex harmonisée sur la base des dispositions relatives à la qualité de la norme CEE(ONU) pour les agrumes. Il a été convenu que l'*avant-projet de norme Codex pour les oranges* serait distribué pour observations à l'étape 3 avant la huitième session du Comité (ALINORM 99/35, par. 44). Les observations soumises à l'étape 3 figurent dans le document CX/FFV 99/8-Add.1.
- Point 4c) Avant-projet de norme Codex pour les tiquisques (mauves et blancs)** (CX/FFV 99/9) (CX/FFV 99/9): A sa septième session, le Comité a accepté l'offre du Costa Rica d'élaborer un *avant-projet de norme Codex pour les tiquisques (mauves et blancs)* (ALINORM 99/35, par. 87). L'*avant-projet de norme Codex pour les tiquisques (mauves et blancs)* a été adopté par le *Comité exécutif* à sa quarante-cinquième session en tant que nouvelle activité, et est en cours de distribution pour observations à l'étape 3 sous la cote CX/FFV 99/9. Les observations soumises à l'étape 3 sont résumées dans le document CX/FFV 99/9-Add.1.
- Point 4d) Avant-projet de norme Codex pour les yuccas** (CX/FFV 99/10): A sa septième session, le Comité a accepté l'offre du Costa Rica d'élaborer un *avant-projet de norme pour les yuccas* (ALINORM 99/35, par. 87). L'*avant-projet de norme pour les yuccas* a été adopté par le *Comité exécutif* à sa quarante-cinquième session en tant que nouvelle activité et est en cours de distribution pour observations à l'étape 3 sous la cote CX/FFV 99/10. Les observations soumises à l'étape 3 sont résumées dans le document CX/FFV 99/10-Add.1.
- Point 4e) Avant-projet de norme Codex pour les uchivas** (CX/FFV 99/11): A sa septième session, le Comité a accepté l'offre de la Colombie de préparer un *avant-projet de norme pour les uchivas* (ALINORM 99/35, par. 87). L'*avant-projet de norme Codex pour les uchivas* a été adopté par le *Comité exécutif* à sa quarante-cinquième session en tant que nouvelle activité et est en cours de distribution pour observations à l'étape 3 sous la cote CX/FFV 99/11. Les observations soumises à l'étape 3 sont résumées dans le document CX/FFV 99/11-Add.1.
- Point 4f) Avant-projet de norme Codex pour les patahayas jaunes** (CX/FFV 99/12): A sa septième session, le Comité a accepté l'offre de la Colombie de préparer un *avant-projet de norme Codex pour les patahayas jaunes* (ALINORM 99/35, par. 87). L'*avant-projet de norme Codex pour les patahayas jaunes* a été adopté par le *Comité exécutif* à sa quarante-cinquième session en tant que nouvelle activité et est en cours de distribution pour observations à l'étape 3 sous la cote CX/FFV 99/12. Les observations soumises à l'étape 3 sont résumées dans le document CX/FFV 99/12-Add.1.

- Point 4g) Avant-projet de norme Codex révisée pour les papayes (CX/FFV 99/13):** A sa septième session, le CCFFV a accepté l'offre du Brésil de préparer un *avant-projet de norme Codex révisée pour les papayes* (ALINORM 99/35, par. 87). L'*avant-projet de norme Codex révisée pour les papayes* a été adopté par le *Comité exécutif* à sa *quarante-cinquième session* en tant que nouvelle activité et est en cours de distribution pour observations à l'étape 3 sous la cote CX/FFV 99/13. Les observations soumises à l'étape 3 sont résumées dans le document CX/FFV 99/13-Add.1.
- Point 5a) Document de travail sur le projet de Code d'usages pour l'inspection et la certification de la qualité des fruits et légumes frais et Appendice II (Conditions minimales auxquelles doivent satisfaire les lieux d'inspection) (CX/FFV 99/14):** A sa septième session, le Comité a décidé de suspendre l'examen du Code susmentionné à l'étape 7 et a accepté l'offre du Canada d'examiner les documents du CCFICS et d'autres organismes internationaux afin d'évaluer la nécessité d'un code spécifique pour l'inspection et la certification des fruits et légumes frais, compte tenu notamment de l'accord OTC. Il a été convenu que le Canada établirait un document de travail sur cette question pour examen à la prochaine session du Comité (ALINORM 99/35, par. 75).
- Point 5b) Document de travail sur l'établissement de tolérances de calibre (CX/FFV 99/15):** A sa septième session, le Comité a accepté l'offre des Etats-Unis de préparer un document de travail relatif à *l'établissement de tolérances de calibre* pour examen à sa prochaine session (ALINORM 99/35, par. 9).
- Point 5c) Document de travail relatif aux définitions de termes utilisés dans les normes Codex (CX/FFV 99/16):** A sa septième session, le Comité a accepté l'offre des Etats-Unis de préparer un document de travail relatif *aux définitions de termes utilisés dans les normes Codex* pour examen à sa prochaine session (ALINORM 99/35, par. 89).
- Point 6) Projet d'amendements à la liste des fruits et légumes frais devant faire l'objet en priorité d'une normalisation (CX/FFV 99/17):** Le Comité peut proposer la suppression et/ou l'inclusion de nouveaux produits frais dans cette liste en tenant compte des critères concernant la détermination de l'ordre de priorité des activités (Manuel de procédure de la Commission du Codex Alimentarius, dixième édition, page 101) ainsi que du travail déjà effectué dans ce domaine par d'autres organismes internationaux de normalisation. La nouvelle activité entreprise doit être approuvée par la Commission et son Comité exécutif.
- Point 7) Autres questions et travaux futurs:** Le Comité peut proposer de nouvelles activités, qui devront être approuvées par la Commission ou son Comité exécutif
- Point 8) Adoption du rapport:** Le Comité adopte le rapport de sa huitième session sur la base d'un projet de rapport établi par le Secrétariat du Codex